



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

La dotation aux jeunes agriculteurs. Mesure d'incitation ou de dissuasion?

Guy Ourliac

Citer ce document / Cite this document :

Ourliac Guy. La dotation aux jeunes agriculteurs. Mesure d'incitation ou de dissuasion?. In: Économie rurale. N°223, 1994. pp. 53-55;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1994.4681>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1994_num_223_1_4681

Fichier pdf généré le 26/03/2019

POINT DE VUE

EN MARGE DE L'IDÉAL PROFESSIONNEL : LES INSTALLATIONS HORS DJA

La construction des modèles professionnels en agriculture s'est accompagnée d'un intense travail législatif et réglementaire. On sait la part essentielle que *la profession*, entendez les organismes professionnels agricoles, a pris à cette construction des formes *légitimes* (au sens où l'entend Max Weber) d'exercice du métier d'agriculteur, et à la mise en place des règles d'entrée dans cette profession. On convenait généralement que l'exercice du métier d'agriculteur n'était guère envisageable, du moins à titre principal, à qui n'aurait pas accès au complexe système d'aides, de subventions et de prêts bonifiés dont le bénéfice était réservé aux exploitants qui répondaient aux conditions énoncées par l'Etat et la Profession. Or, **près de 30% des agriculteurs à titre principal s'installent sans DJA (Dotation Jeune Agriculteur)** : le phénomène n'était pas inconnu mais son ampleur surprend. Guy Ourliac, de l'Université de Toulouse, avance, dans les lignes qui suivent, des éléments de réflexion sur les causes et les conséquences à tirer de la montée de ce phénomène, en particulier dans une perspective d'aménagement du territoire et dans un contexte de taux de chômage élevé. La rédaction de la revue fait suivre le point de vue de Guy Ourliac d'une première approche bibliographique de ce type spécifique d'installation (NDLR).

LA DOTATION AUX JEUNES AGRICULTEURS MESURE D'INCITATION OU DE DISSUASION ?

Guy OURLIAC *

La plupart des jeunes agriculteurs qui s'installent font appel au dispositif d'intervention publique d'aides. Ce dispositif, de nature financière, a pour objectif de financer la création ou la reprise d'une exploitation. Il est constitué par une dotation aux jeunes agriculteurs qui constitue la trésorerie nécessaire au démarrage de l'exploitation agricole, et par des prêts bonifiés liés à une éventuelle reprise du capital d'exploitation, censés permettre, durant les cinq années qui suivent l'installation, le financement des investissements de développement s'il y a lieu. Les conditions d'octroi de l'aide à l'installation sont

nombreuses et diverses. Elles ne dissuadent pourtant pas un nombre croissant de jeunes, ne répondant pas aux conditions requises, à tenter néanmoins l'aventure.

L'ensemble des conditions de l'aide à l'installation dessine les contours de l'exploitation agricole future : de taille moyenne ou grande, gérée à la manière d'une PME par un professionnel de l'agriculture, qui se projette dans l'avenir en effectuant des choix judicieux de production.

A l'évidence, les conditions de l'aide à l'installation se veulent une norme qui relève d'une logique productiviste

* Centre d'Etudes Juriques et Economiques de l'Emploi, Université des Sciences Sociales de Toulouse, Place Anatole-France, 31042 Toulouse Cedex.

de l'agriculture. La terminologie désignant l'agriculture non aidée comme une agriculture "hors normes" est significative d'un projet pour l'agriculture de demain.

On peut se poser plusieurs types de questions sur la logique de l'aide à l'installation qui vont au-delà de la préoccupation immédiate qu'elle affiche et notamment des questions sur l'adéquation des modalités de l'aide aux objectifs recherchés.

Le fait qu'il s'agisse d'aides à l'installation plaide pour situer ce dispositif dans le champ des incitations-dissuasions à poursuivre ou à reprendre une exploitation. Si l'on se place dans la logique productive agricole choisie, il paraît cohérent de dissuader les candidats qui ne présentent pas toutes les garanties supposées de succès. Trois questions viennent immédiatement à l'esprit : le respect des conditions garantit-il le succès ? Le non-respect est-il prédictif de l'échec ? L'absence d'aide est-elle dissuasive ?

Les constats effectués montrent à l'évidence que cette dernière question requiert une réponse plutôt négative puisque l'installation non aidée existe et serait plutôt en train de croître. Cinquante mille francs de dotation et un différentiel de 5 à 6 points d'intérêts par rapport au marché, portant sur un emprunt de 400.000 F au maximum, constituent-ils un handicap considéré comme insurmontable pour un candidat à l'installation motivé ?

La réponse à la première question est presque triviale : si les jeunes candidats possédant les caractéristiques requises échouent, qui réussirait dans le modèle de fonctionnement prévu ? Il n'existe aucune garantie absolue de réussite associée à la réunion des conditions, mais on n'imagine pas qu'elles pourraient ne pas constituer un atout. Ce qu'il serait en revanche intéressant de savoir, c'est la part que prend l'aide dans la réussite. Réussite par l'aide ou par la réunion des conditions qui déclenchent l'aide ? En allant au bout de cette question, on pourrait véritablement aborder le problème fondamental par la notion du "besoin d'aide", qui n'est qu'indirectement posée dans le dispositif aujourd'hui en vigueur.

La deuxième question est la plus importante : est-on bien sûr que ces conditions ne placent pas la barre de l'aide trop haut ? Et qu'elles n'excluent pas des candidats qui auraient pu réussir ? Même en restant totalement dans la logique productiviste, il se pourrait que les conditions de l'aide ne soient pas tant difficiles à satisfaire par leur niveau que par leur nombre. En multipliant les conditions, même peu contraignantes, on augmente incontestablement le nombre de candidats se retrouvant "hors normes" sur une seule condition, tout en répondant à l'ensemble des autres. Dans ce cas, le risque d'une divergence d'appréciation entre le candidat et le "promoteur" des normes sur les possibilités de réussite de l'installation est grand. Le candidat sera tenté – non dissuadé parce que non convaincu – de s'installer malgré tout. Réussira-t-il ? Si oui, il aura montré une faille dans la norme, ce d'autant qu'il aura réussi sans les aides. Si non, la norme sera confortée, avec le doute sur ce qui serait advenu si l'aide avait été octroyée.

Admettons maintenant que la norme joue son rôle et dissuade un agriculteur candidat, mais ne remplissant pas toutes les conditions. Que va faire ce jeune ?

S'il trouve une autre activité et y réussit, la norme aura fait preuve de son efficacité en substituant une situation de réussite à un risque d'échec, voire à une probabilité d'échec. Dans le cas contraire, si le refus de l'aide conduit à renoncer à l'installation et aboutit finalement au chômage ou à un échec professionnel dans une autre activité (ce qui n'est pas improbable puisque les conditions de la réussite professionnelle ou sociale sont proches quels que soient les secteurs), on substitue l'échec patent au même "risque d'échec" qui, dès lors, sera analysé par le candidat éconduit comme une perte d'opportunité de réussir.

En vertu d'une norme de productivité dans l'agriculture, on peut faire courir un risque de marginalisation à un jeune qui posséderait encore moins d'aptitude à faire autre chose que le métier d'agriculteur.

Les aides étant constituées par des moyens financiers publics, se pose pour les responsables un problème d'allocation optimale des ressources dans le cadre plus général d'une analyse coûts-avantages : d'un point de vue strictement financier, il est peut-être équivalent d'aider un chômeur ou d'aider un agriculteur à mal produire. D'un point de vue économique, social, et moral, le problème prend une autre dimension.

On ne peut donc pas traiter complètement ce problème des aides dans le seul cadre agricole puisque la fixation de normes a tendance à le déporter en dehors de ce seul secteur. S'il est aujourd'hui une réflexion utile à mener à ce sujet, n'est-ce pas celle de savoir comment faire rester **aussi** – *non pas à tout prix, mais à un prix connu et accepté* – des jeunes – ou des moins jeunes – qui ne présentent pas toutes les garanties de la réussite selon la norme agricole, mais qui possèdent, dans l'agriculture ou en milieu rural, plus d'atouts que dans aucun autre secteur ou tout autre contexte ?

Il est vraisemblablement impossible aujourd'hui de rejeter, de retarder ou de ne pas promouvoir la démarche de l'agriculture vers la productivité. Mais il serait parallèlement dommage d'ignorer – s'il est effectivement établi – le signal que constitue la croissance du nombre d'agriculteurs non-aidés, signal complexe, probablement préoccupant par certains aspects, mais pas totalement négatif et peut-être même porteur d'espoirs pour la communauté agricole.

Voilà en effet des jeunes, qui, ayant manifesté le désir de s'installer sur une exploitation, l'ont fait malgré le "conseil" de n'en rien faire, et ne sont pas, les résultats le montrent, trop mécontents d'avoir persévéré, malgré les difficultés éprouvées. Refus du "moule" ? Attachement profond aux origines rurales ? Au statut d'agriculteur ? Rejet d'un autre mode de vie connu ou supposé ? Manque d'ambition ? Dernier recours ? On est loin des motivations de l'agriculture productive.

On est par contre proche d'opportunités qui se font jour autour de la notion de ruralité, d'aménagement de

l'espace rural, maintien des activités en milieu rural, etc. Il serait vraiment paradoxal que ce maintien ne concerne pas en premier lieu les activités agricoles, toutes les activités agricoles, plus ou moins productives. Les agriculteurs non-aidés, qui participent à la vie rurale au même titre que les autres, pourraient-ils y participer autrement ? Les candidats à l'aide, éconduits au motif d'adaptation dans un contexte de compétition économique, ne pourraient-ils être aidés au titre d'une autre logique économique : celle de l'aménagement du territoire par exemple, voire d'une logique sociale : la lutte contre le chômage ? Le problème de l'aide pourrait aujourd'hui se reformuler en tenant compte de ces nouveaux questionnements.

Pour documenter le point de vue de Guy OURLIAC, le Comité de rédaction livre aux lecteurs d'Economie Rurale le complément bibliographique suivant.

ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

C'est durant l'été et l'automne de 1993 que sont parus nombre d'articles dans la presse professionnelle locale, dont le ton et le contenu semblent fort proches d'un département à l'autre, cette presse professionnelle constituant alors en sujet légitime de préoccupation et en catégorie spécifique d'agriculteurs ce qu'elle désigne en ces termes : **les installations hors-normes**. Ces articles s'appuyaient sur certains travaux conduits au plan régional mais ils anticipaient aussi la publication d'une étude réalisée par la Mutualité Sociale Agricole à la demande du ministère de l'Agriculture, dont ils annonçaient la publication imminente tout en dévoilant à l'avance certains résultats ; cette véritable campagne de presse semblait avoir pour fonction de préparer les lecteurs et les militants et responsables professionnels locaux à un constat de relatif échec (une règle qui laisse en marge 30% des effectifs professionnels pose question) et à un changement d'attitude envers ces agriculteurs que laissaient deviner les propos du président du CNJA avouant : "l'exploitation-type n'existe plus" (in enquête *Jeunes et agriculteurs*, publiée en 1990). Il ne serait pas sans intérêt d'analyser les raisons internes au champ professionnel agricole qui ont conduit certains à construire comme problème - et donc comme action à conduire pour le résoudre - ce qui faisait jusque-là figure d'itinéraires professionnels marginaux.

TRAVAUX DE RECHERCHE SUR LES INSTALLATIONS HORS DJA ET HORS PJA

RIALLAND Cécile. – *Les installations "atypiques" en agriculture dans les pays de la Loire.*

Cécile Rialland a, avec beaucoup de pertinence, procédé à la confrontation des fichiers ADASEA (installations aidées) et MSA (tous types d'installation), l'enquête portant sur la région Pays de Loire; ainsi, en 1986, sur 1900

installations selon la MSA, on ne dénombrait que 1100 installations selon l'ADASEA, soit un déficit de 800 installations, toutes ne relevant évidemment pas de la même démarche. Cette approche novatrice va être reprise et élargie à toute la France par le CNASEA et la MSA. Cette communication au colloque "Quelles campagnes pour demain ?" (Rennes, 7 et 8 février 1991), malheureusement non publiée, s'appuie sur le travail de thèse de l'auteur : *Géographie des installations en agriculture dans les pays de la Loire, éléments de comparaison avec le Québec*. Institut de géographie et d'aménagement régional, Université de Nantes, avril 1992, 400 pages.

PUBLICATIONS PORTANT SUR UNE RÉGION DE PROGRAMME

Région Bretagne. – **Les installations non aidées de jeunes agriculteurs**. Délégation régionale du CNASEA, Rennes/Chantepie, novembre, 1992.

Région Rhône-Alpes. – **Etude sur les installations sans aides**. Centre régional des jeunes agriculteurs. Action contrat de plan Etat Région. Sensibilisation des candidats à l'utilisation. s.d.

Etude sur les installations sans aides. Régions : Haut-Forez (Loire) et Nord-Isère. Centre régional des jeunes agriculteurs, novembre-décembre, 1991.

PUBLICATIONS DÉPARTEMENTALES

F. GODIN. – **Les installations en agriculture en Haute-Loire (1991-1992)**. Vers une agriculture à deux vitesses...? CS Informatique Gestion. Institut St-Dominique / ADASEA de Haute-Loire, mai, 1993.

PUBLICATIONS PORTANT SUR LA FRANCE ENTIÈRE

DI NICOLA S. – **Les installations non aidées de jeunes agriculteurs**. Etude réalisée par l'Observatoire Economique et Social de la MSA. Mutualité Sociale Agricole, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Paris, octobre 1993.

Ce travail est le plus complet, bien sûr par son ambition nationale, mais aussi par ses exigences de rigueur, en dépit de la complexité de la confrontation de fichiers hétérogènes.

PUBLICATIONS SYNDICALES

Jeunes Agriculteurs, n° 477, oct. 1993. *Les installations des jeunes agriculteurs non aidés* ; n° 479, déc. 1993. *Les sans-aides de l'agriculture*.

Campagnes Solidaires, n° 73, mars 1994. *Ils s'installent sans aides*. (Le photo montage de couverture montre une main refusant la liasse de billets de banque tendue par une autre main).